

**DOCUMENT ON ALLIANCE 8.7 PRIORITIES IN CAMEROON**







*© BIT*

*"Aller plus vite et plus loin vers un monde affranchi du travail forcé, de l’esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants"*

**Document préparatoire en vue de la sélection d'une activité dite "pilote" au Cameroun
janvier 2020**



**Table des matières**

[Sigles et Abréviations 1](#_Toc66803133)

[1. Introduction 4](#_Toc66803134)

[2. Programmes des partenaires de l’Alliance 8.7 au Cameroun 7](#_Toc66803135)

[2.1. MINTSS 7](#_Toc66803136)

[2.2. MINAS 8](#_Toc66803137)

[2.3. MINJUSTICE 10](#_Toc66803138)

[2.4. Le MINEDUB 11](#_Toc66803139)

[2.5. UNICEF 13](#_Toc66803140)

[2.6. OIM 14](#_Toc66803141)

[2.7. Plan International 16](#_Toc66803142)

[2.8. ASSEJA 17](#_Toc66803143)

[3. Résultats des échanges de l’atelier du 22 décembre 2020 19](#_Toc66803144)

[4. Les actions pilotes de l’Alliance 8.7 au Cameroun 20](#_Toc66803145)

[4.1. Actions de priorité élevée présentées par axe stratégique et effet recherché 21](#_Toc66803146)

[4.1.1. Axe stratégique 1 : Lutte contre le travail des enfants 21](#_Toc66803147)

[4.1.2. Axe stratégique 2 : Lutte contre le travail forcé 22](#_Toc66803148)

[4.1.3. Axe stratégique 3 : prévention de la traite, protection des victimes, répression des auteurs de la traite des êtres humains et production des données 22](#_Toc66803149)

[4.2. Actions de priorité moyenne présenté par axe stratégique 23](#_Toc66803150)

[4.2.1. Axe stratégique 1 : Lutte contre le travail des enfants 23](#_Toc66803151)

[4.2.2. Axe stratégique 2 : Lutte contre le travail forcé 23](#_Toc66803152)

[4.2.3. Axe stratégique 3 : prévention de la traite, protection des victimes, répression des auteurs de la traite des êtres humains et production des données 23](#_Toc66803153)

[5. Calendrier de mise en œuvre des actions 24](#_Toc66803154)

[6. Les partenaires techniques et financiers potentiels de l’Alliance 8.7 au Cameroun 30](#_Toc66803155)

# **Sigles et Abréviations**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ASSEJA** |  | Association Enfants jeunes et Avenir |
| **CAM** | : | Centre d’Accueil des Migrants |
| **DTM** | : | Matrice de Suivi des déplacements |
| **CNPLTP** | : | Comité National de Prévention et de Lutte contre la Traite des Personnes |
| **ECPAT** | : | Mettre fin à la prostitution enfantine, à la pornographie enfantine et au trafic d'enfants à des fins sexuelles |
| **ICE** | :  | Institution Camerounaise de l'Enfance |
| **LUTRENA** | : | Lutte contre le trafic des enfants à des fins d’exploitation de leur travail en Afrique de l’Ouest et du centre |
| **MINEDUB** | : | Ministère de l’Education de Base |
| **MINJUSTICE** | : | Ministère de la Justice |
| **MINTSS** | : | Ministère du Travail et de la Sécurité sociale |
| **ODD** | : | Objectifs de Développement Durable |
| **OE** | : | Organisation des Employeurs |
| **OIM** | : | Organisation Internationale des Migrations |
| **OIT** | : | Organisation Internationale du Travail |
| **OMD** | : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| **OPJ** | : | Officier de Police judiciaire |
| **OT** | : | Organisation des travailleurs |
| **PANETEC** | :  | Plan d’Action National pour l’Elimination des Pires Formes de Travail des Enfants |
| **PEDR** | : | Phénomène des Enfants de La Rue |
| **UNICEF** | : | Fonds des nations Unies pour l’Enfance |
| **WACAP** | : | Lutte contre l’exploitation du travail des enfants dans les cacaoyères |

# **Introduction**

Avec un bilan mitigé, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour vaincre la pauvreté de 2000 à 2015 a cédé la place aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adopté à leur tour en 2015. Les ODD constituent un ensemble d’objectifs que les Etats se sont imposés pour mettre fin à toutes formes de pauvreté dans le monde d’ici à 2030. Il s’agit ainsi de 17 ODD avec 169 cibles associés, l’objectif n° 8 visant à « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »*. Composé de plusieurs cibles, la cible 7 de l’ODD 8 autrement appelé Cible 8.7 appelle à « *prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats, et d’ici à 2025 mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants ».* Cet appel à l’action est une occasion unique de faire en sorte que le monde soit exempt de travail forcé, d’esclavage moderne, de traite des êtres humains et de travail des enfants. C’est aussi un appel à travailler ensemble de manière innovante.

En effet, les estimations mondiales les plus récentes publiées en 2017 sous l'égide de l'Alliance 8.7 indiquent qu’il y a dans le monde 152 millions[[1]](#footnote-1) d'enfants astreints au travail des enfants et près de la moitié d’entre eux se trouve en Afrique où le taux de prévalence est d’un enfant sur cinq. Aussi bien les filles que les garçons sont touchés par le phénomène y compris en ce qui concerne les travaux dangereux.

Les mêmes estimations situent à 40,3 millions[[2]](#footnote-2) le nombre de personnes victimes de l’esclavage moderne, dont 24,9 du travail forcé et 15,4 millions du mariage forcé. Pour l'Afrique, le chiffre est de 9,2 millions de victimes d’esclavage moderne, soit une prévalence de 7,6 pour 1 000 personnes, représentant ainsi le pourcentage le plus élevé de toutes les régions du monde.

Au Cameroun, d’après le *Rapport national sur le travail des enfants (2007)* révèle que 41% des enfants de 5 à 17 ans, soit 2 441 181 enfants étaient économiquement occupés. En moyenne 27,9% d’enfants de cette même tranche d’âge, soit 1 673 184 enfants, étaient astreints aux travaux à abolir, et 4,4 % soit 266 594 enfants effectuaient des travaux dangereux, les secteurs les plus concernés étant les secteurs de l’agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de la chasse (83,3%), ce qui explique que la grande majorité des enfants âgés de 5 à 17 ans, astreints aux travaux à abolir, se retrouvent en milieu rural, et ce, quel que soit le type d’activité. Le rapport révèle également que parmi ces enfants, 79,3% dont une majorité de filles exercent des travaux non rémunérés en qualité de travailleurs familiaux, toute chose qui contribue à maintenir de nombreux enfants en âge scolaire hors du circuit scolaire et à les exposer au travail et à la traite.

Pour garantir une lutte efficace contre ces phénomènes, les parties prenantes de l’Alliance 8.7 ont adopté une approche plurielle et holistique. Cette approche inclue le renforcement des cadres légaux au niveau national à travers une meilleure application des normes internationales ratifiées dont les normes en matière de travail, l’amélioration de l’accès des enfants à l’éducation et à la protection sociale ainsi que la mise en place de politiques nationales ciblant les problématiques à résoudre.

Bien que l’objectif soit ambitieux, l’insuffisance des progrès déjà atteints a amené un certain nombre de pays membres de l’Alliance 8.7 à se déclarer prêts à essayer de nouvelles méthodes qui accélèrerait leurs efforts et leur permettrait de tenir les délais en vue d’atteindre la cible 8.7 ; c’est ainsi qu’est né le statut de « Pays pionnier » pour désigner tout pays qui s’engage publiquement à mettre en place des plans d’action ou politiques nationales concernant les différents volets de cette cible et à respecter les normes internationales en vigueur.

Pour sa part, le Cameroun à travers son Président de la république, Chef de l’Etat, a marqué en date du 11 mai 2020, son Très haut accord pour l’adhésion du pays à « l’initiative Alliance 8.7» et ce afin que la lutte contre le travail des enfants s’intensifie. Pour donner effet à cet accord, le Gouvernement a désigné Madame MBOUZIE AHANDA Angelique Epse ABAH[[3]](#footnote-3), Point focal national de l’Alliance 8.7 au Cameroun ; c’est sous sa coordination que s’est tenu, en date du 22 décembre 2020, l’atelier stratégique d’identification des actions prioritaires sur la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des personnes et l’esclavage moderne au Cameroun dans le cadre de l’Alliance 8.7

De manière générale, l’atelier stratégique devait permettre d’identifier des activités porteuses, prioritaires et réalisables, assorties d’un chronogramme et des budgets réalistes, à court et à moyen terme, à soumettre à l’Alliance 8.7 afin de mutualiser les efforts dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des personnes et l’esclavage moderne. L’atelier a été ouvert par le Ministre du Travail et de la sécurité sociale, en présence de ses pairs de l’éducation, de l’emploi et de la formation professionnelle ainsi que des représentants des directeurs pays du BIT et de l’Unicef, devant un parterre de participants. Avaient ainsi pris part à l’atelier, des représentants d’administrations publiques, d’organisations d’Employeurs, d’organisations de Travailleurs, d’Organisations de la Société Civile, d’un organisme indépendant, des partenaires techniques et financiers (Organisation international du Travail -OIT-, Fonds des Nations Unies pour l’Enfance -UNICEF-, Organisation internationale des Migrations -OIM-), et Plan International qui est une Organisation Internationale Non Gouvernementale. La cérémonie d’ouverture de l’atelier a connu trois allocutions à savoir le mot de Monsieur Lassina TRAORE représentant le Directeur du Bureau de l’OIT à Yaoundé, le mot de Monsieur AZANDOSSESSI Arsène qui a pris la parole en lieu et place du Représentant Pays de l’Unicef et discours d’ouverture de Monsieur OWONA Joseph, Ministre du Travail et de la sécurité sociale. Au terme de cette cérémonie, dans le cadre des présentations d’experts, un état des lieux de la lutte contre le travail des enfants, un état des lieux de la lutte contre la traite des personnes ainsi que les Objectifs et cadre logique de l’Alliance 8.7 dans la lutte contre le travail des enfants, la traite des personnes et le travail forcé ont été exposés et expliqués. Cette phase de l’atelier a donné suite à une autre constituée exclusivement des travaux de groupe. Les participants ont été regroupés autour de trois thématiques dont la thématique « travail des enfants », la thématique « travail forcé », et la thématique « traite des personnes et esclavage moderne ». Les résultats de ces travaux de groupe ont fait l’objet de restitution aux fins de débats et d’enrichissement. Au terme de cette restitution, les participants ont retenu comme priorités un ensemble d’interventions à présenter plus bas et qui se regroupe dans les grands domaines ci-après :

* **Thématique Travail des enfants**
	+ Effets ciblés par les participants :
		- Les pires formes du travail des enfants sont éradiquées ;
		- Une éducation de qualité pour tous est assurée ;
		- Une protection sociale pour tous est garantie.
* **Thématique travail forcé**
	+ Effets ciblés par les participants :
		- L’ampleur et les dimensions du phénomène du travail forcé au Cameroun sont mieux connues ;
* **Thématique traite des personnes et esclavage moderne**
	+ Effets ciblés par les participants :
		- Les risques d’exposition des populations à la traite, à l’esclavage moderne et au trafic sont réduits par une meilleure connaissance de ces fléaux sociaux ;
		- La qualité de l’offre des services aux personnes victimes de traite et d’esclavage moderne est améliorée ;
		- Le nombre de poursuites en matière de traite et d’esclavage moderne est accru ;
		- Des données fiables et en temps réel en matière de traite et d’esclavage moderne sont disponibles.

Pour garantir l’atteinte de ces effets, les participants à l’atelier stratégique sur l’Alliance 8.7 ont identifié un ensemble d’activités prioritaires, les sources de vérification de leur mise en œuvre, les administrations devant avoir à charge leur mise en œuvre ainsi que, pour certaines activités un calendrier d’exécution. Avant que soit fait une analyse des résultats de l’atelier stratégique du 22 décembre 2020 afin d’en dégager les actions pilotes pour l’atteinte de la cible 8.7 au Cameroun, il convient, pour faciliter une meilleure synergie autour des acteurs et des ressources et garantir la pérennité ainsi l’efficacité de ces actions, de présenter les programmes des partenaires qui œuvrent déjà sur les questions du travail des enfants, du travail forcé, de l’esclavage moderne et de la traite des personnes au Cameroun.

# **Programmes des partenaires de l’Alliance 8.7 au Cameroun**

Il s’agit ici de présenter les programmes des partenaires qui interviendront dans la mise en œuvre des actions pilotes de l’Alliance 8.7 et dont le soutien technique et/ou financier sera déterminant pour faire avancer le plan d’action Alliance 8.7 du Cameroun. Sans être exhaustif, il sera présenté les programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS), du Ministère de la Justice (MINJUSTICE), du Ministère de l’Education de Base (MINEDUB), de l’OIT, de l’UNICEF, de l’OIM, d’ASSEJA et de Plan International–Cameroun.

## **MINTSS**

Conformément au **Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011** portant organisation du Gouvernement, le MINTSS est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelle, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale[[4]](#footnote-4). Cette administration s’occupe à titre principal ou subsidiaire de la protection de l’enfant et de la lutte contre des fléaux sociaux dont il peut être victime à l’exemple du travail des enfants y compris ses pires formes, du travail forcé, de la traite et du trafic de l’enfant ainsi que de la santé et de lé sécurité des enfants qui, ayant atteint l’âge minimum d’accès emploi sont dans une de travail avec un employeur. Ce ministère s’occupe également de la politique nationale du travail et de la promotion du travail décent. Il rend compte par ailleurs, au nom du Gouvernement et à travers la soumission à l’OIT de rapports réguliers, des mesures prises pour donner effet aux conventions du travail de l’OIT ratifiées.

Depuis 2000, le Ministère coordonne la mise en œuvre d’un ensemble de grands projets dont le West Africa Cocoa and commercial Agriculture Programme (WACAP) et le projet de Lutte contre la traite des enfants en Afrique (LUTRENA). Ces projets ont été mis en œuvre à partir de 2003 avec l’appui du Bureau international du Travail (BIT) et du Gouvernement américain, projets. Ils ont permis d’une part, l’implantation d’un système de surveillance et de suivi du travail des enfants dans la cacao culture et l’agriculture commerciale, et d’autre part, le retrait de 5000 enfants de ces plantations. En somme, cette initiative a donné des résultats appréciables, permettant ainsi d’effectuer un saut qualitatif. En 2013, le MINTSS a représenté le Cameroun à la Troisième Conférence Globale sur le travail des enfants qui s’est tenue à Brasilia au Brésil. Sous l’égide de ce Ministère, le Cameroun adoptera son Plan d’Action National pour l’Elimination des Pires Formes de Travail des Enfants (PANETEC) lequel compte six axes stratégiques à savoir :

* La législation nationale et application de la loi ;
* L’éducation ;
* La protection sociale ;
* La politique du marché de l’emploi et responsabilité sociale des entreprises ;
* Les préoccupations politiques transversales ;
* La coordination de la gestion et du suivi du PANETEC.

Plus tard, il mettra sur pied un Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants, une plateforme quadripartite qui réunit le Gouvernement, les Organisations d’Employeurs, les Organisations de Travailleurs et la Société Civile et qui a à charge de faire des propositions pour la mise en œuvre coordonnée et efficace des politiques et actions, en vue de l’éradication du travail des enfants sur toute l’étendue du territoire national. Ce Comité a été actualisé par une décision du 23 juin 2020 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Par son adhésion à l’initiative 8.7 marqué le 11 mai 2020 par le Très Haut accord du Président de la république du Cameroun, le pays a voulu renforcer ses efforts sur la lutte contre le travail des enfants. En effet, cette initiative donne l’opportunité d’accélérer les actions sur le terrain en tirant profit des ressources internes et du soutien technique et financier des partenaires nationaux et internationaux. Le Cameroun étant désormais inscrit dans la liste des pays qui souhaitent devenir pionniers, un atelier stratégique de lancement de l’initiative s’est tenu sous la coordination du MINTSS le 22 décembre 2020, atelier qui a permis aux participants réunis de proposer une liste d’actions prioritaires qui soutiendra l’engagement du Cameroun dans la voie de la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des personnes et l’esclavage moderne sur l’étendue de son territoire.

## **MINAS**

Le décret de 2011 qui porte organisation du Gouvernement a confié au MINAS la responsabilité de mettre en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. Il assure en liaison avec les Ministères concernés, à ce titre et entre autres[[5]](#footnote-5) :

* La lutte contre les exclusions sociales ;
* Le trafic des personnes notamment des enfants mineurs ;
* La protection des personnes victimes d’abus physiques ;
* Le suivi des procédures de protection de l’enfance en difficulté ;
* Le suivi de la protection des personnes victimes de trafics humains ;
* La facilitation de la réinsertion sociale ;
* La solidarité nationale ; et
* L’animation, la supervision et le suivi des établissements et des institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale au Cameroun.

Le MINAS constitue de ce point de vue, l’un des bras séculiers du Gouvernement qui l’aide dans le processus de prévention et de répression de la traite des personnes et particulièrement les enfants. Il assure avec le MINEFOP la Vice-présidence du Comité National de lutte contre le Travail des enfants et est membre du Comité interministériel de prévention et de lutte contre la traite des personnes mis en place en 2010 et réorganisé par arrêté N°035/CAB/PM du 1er mars 2017.

En 2017, le MINAS a élaboré et validé techniquement deux documents ; un Document de Politique Nationale de Protection de l’Enfant dont l’objectif général est de développer un système national de promotion des droits et responsabilités de l’enfant, de prévention et de traitement de toutes formes de violence/abus à l’égard de celui-ci ; un Document de Politique de Développement de la Petite Enfance, avec pour vision « *Les petits enfants (de 0 à 8 ans) sans discrimination, vivant au Cameroun, placés dans des conditions favorables au développement de leur plein potentiel, jouissent de leurs droits, s’épanouissent, s’intègrent harmonieusement dans la société et participent à l’émergence du pays* ». Le Document de Politique Nationale de Protection de l’Enfant dispose déjà à ce jour d’un plan d’action multi-sectoriel. Le MINAS dispose également, dans le cadre de son programme de coopération avec l’UNICEF, d’un Manuel de procédures Opérationnelles Standards de prévention, de signalement, de prise en charge, de répression et de prise en charge des enfants victimes de violences de genre, y inclus en milieu scolaire et d’un Code de conduite des acteurs et intervenants.

Dans le cadre de ses missions régaliennes, le MINAS a engagé un certain nombre d’actions dont :

* L’organisation de campagnes de prévention et de lutte contre le trafic, la traite et les autres fléaux sociaux en 2014, 2015 et 2016 ainsi qu’une campagne d’affichage sur le même sujet au cours de la Semaine de la Solidarité Nationale tenue du 04 au 07 décembre 2017 ;
* Une vaste campagne de sensibilisation auprès des établissements scolaires afin de mobiliser la communauté éducative contre des fléaux sociaux émergents (trafic d’organes, traite et trafic des personnes notamment) en janvier 2018 ;
* La mise en place d’un dispositif de veille, de dénonciation et de référencement des victimes de traite et de trafic des personnes appelé ligne verte qui s’est caractérisée par l’attribution le 16 mai 2019 du numéro (1503) non encore activé ;
* La réalisation d’actions de lutte contre le Phénomène des Enfants de La Rue (PEDR), dans le cadre du budget-programme prioritairement dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Ngaoundéré, Maroua, Bamenda et Kumba, etc.

Dans ce même sillage, le MINAS envisage la consolidation de ses acquis dans les cinq prochaines années en matière de prévention, de prise en charge et de réinsertion notamment en :

* Dans le volet « prévention » :
	+ Poursuivant ses activités d’information, de sensibilisation et d’éducation pour le changement de comportement des populations, y compris les enfants eux-mêmes, les placements scolaires, l’accompagnement des parents et enfants afin d’éviter le décrochage scolaire pouvant exposer à la traite ;
* Dans le volet « prise en charge des victimes de la traite » :
	+ Opérationnalisant la Ligne Verte,
	+ Réhabilitant le Centre d’Ecoute et de Transit de Yaoundé pour en faire un Centre d’Accueil des Migrants, poursuivant la modernisation des Institutions de rééducation des mineurs (ICE Betamba, Maroua, Bafoussam, CAM de Bertoua…),
	+ Construisant des Centres d’Accueil et de Transit tel celui de Mfou prévu pour 2021 pour y accueillir différentes catégories d’enfants vulnérables y compris ceux victimes de la traite,
	+ Poursuivant la sécurisation des enfants victimes de traite et de trafic dans les institutions d’encadrement des enfants en détresse ou les centres/institutions de rééducation socioéconomique des victimes ;
* Dans le volet « réinsertion » :
	+ Accompagnant les victimes dans l’élaboration et la mise en œuvre des projets de vie, l’organisation et l’accompagnement des familles pour le retour en famille des victimes ;

Le MINAS envisage aussi l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan opérationnel de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants ainsi qu’un programme national de lutte contre la traite et le trafic des enfants.

## **MINJUSTICE**

Le MINJUSTICE est l’administration centrale qui gère le service public de la justice[[6]](#footnote-6). Au terme du Décret de 2011 portant organisation du Gouvernement, ce Ministère est entre autres responsable du suivi :

* De la mise en œuvre de la politique pénale ;
* Des droits de l’homme et de la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* Des activités de la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés (CNDHL) ;

Il assure par ailleurs la discipline des Magistrats, Greffiers et Fonctionnaires relevant de son autorité ainsi que le Conseil du Gouvernement en matière judiciaire. Dans sa mission relative à la mise en œuvre de la politique pénale, il s’assure que les cours et tribunaux jouent leurs rôles, notamment en réprimant des faits de traite et d’exploitation, à travers l’application des dispositions du code pénal. Il s’agit principalement des articles : 292 sur le travail forcé ; 293 sur l’esclavage ; 294 sur le proxénétisme ; 342 sur l’esclavage et la mise en gage ; 344 sur la corruption de la jeunesse ; 345 sur le danger moral ; 349 sur les menaces sous conditions et/ou abus de faiblesse ; 352 et 353 sur l’enlèvement de mineurs ; 355 sur la non représentation de mineur ; etc.

En 2019, les actions du MINJUSTICE ont été relatives au suivi des cas, au renforcement des capacités des magistrats et du personnel pénitentiaire et à la participation aux plateformes institutionnelles.

Sur des cas rapportés de traite et/ou de trafic de personnes aux frontières, le MINJUSTICE a fait le suivi des enquêtes, des poursuites et s’est assuré que les sanctions prévues par la règlementation en vigueur étaient appliquées lorsque les contrevenants avaient été reconnus coupables au terme du procès.

Sur le renforcement des capacités, le MINJUSTICE organise des ateliers annuels de formation aux droits de l'homme à destination des magistrats et du personnel pénitentiaire. C’est ainsi qu’en 2017, il a tenu un atelier en 2017, sur fonds propres, un atelier sur le droit à la vie et à la sécurité de la personne lequel contenait des modules sur la traite des personnes. Dans la même lignée, le MINJUSTICE participe à des formations organisées en collaboration avec ses partenaires. Dans le cadre de la coopération Cameroun-UNICEF par exemple, plusieurs formations ont été organisées par le ministère sur la thématique des droits de l'enfant, avec des discussions spécifiquement organisées sur la traite des personnes et le travail des enfants. C’est ainsi qu’en En 2019 par exemple, 46 magistrats, 19 officiers de police et de gendarmerie, 19 membres de l'administration pénitentiaire et 76 travailleurs sociaux ont été formés. Aussi, les magistrats camerounais ont participé au projet d’appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée, lequel s’inscrivait dans la suite d’un autre projet dénommé « FSP/Fonds de Solidarité Prioritaire d’appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée, mené dans la région entre 2013 et 2017. Le projet a impliqué outre le Cameroun, le Togo, le Ghana, le Bénin, le Nigeria et la Côte d'Ivoire et a ciblé les acteurs de la chaîne de justice pénale. Les objectifs du projet d’appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée comprenaient le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de justice pénale dans les enquêtes et les poursuites relatives aux cas de traite des personnes ainsi que le renforcement de la coopération transfrontalière et la mise en œuvre de mesures de coopération conformément aux accords bilatéraux et régionaux existants.

Sur la participation aux plateformes institutionnelles, le MINJUSTICE est membre du :

* Comité national de lutte contre le travail des enfants ;
* Comité interministériel de prévention et de lutte contre la traite des personnes créé en 2010 ;
* Comité pour l'élimination des pires formes de travail des enfants ; et
* Groupe technique de suivi du projet OIM-MINAS en cours sur l'évaluation de la traite et du trafic des personnes au Cameroun.

Dans ses perspectives d’actions dès cette années 2021, le MINJUSTICE a prévu de poursuivre des activités de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de justice pénale en matière de traite/trafic des personnes, de travail des enfants et de travail forcé. Il a aussi prévu de continuer d’encourager les poursuites à l’égard des auteurs de ces différents fléaux.

## **Le MINEDUB**

Le MINEDUB est l’institution gouvernementale responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d’éducation de base[[7]](#footnote-7). La lutte contre le travail des enfants s’inscrit dans le cadre de la mission générale du Ministère en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l’enfant en milieu scolaire. Bien que le Ministère n’ait pas d’activités spécifiques à la lutte contre le travail des enfants, certaines des activités menées contribuent à cette fin. Ainsi, le MINEDUB, dans le cadre de l’éducation primaire pour tous, contribue :

* A la lutte contre l’analphabétisme ;
* Au relèvement du taux d’achèvement du cycle primaire dans les zones à forte concentration d’enfants travailleurs ;
* Au relèvement du taux de rétention de l’enfant à l’école ;
* Au renforcement des capacités et à la sensibilisation des membres de la communauté éducative sur la lutte contre le travail des enfants ;
* À l’effectivité du caractère gratuit de l’enseignement primaire public et obligatoire de l’éducation de base ;
* A la promotion d’une éducation adaptée aux besoins spécifiques des enfants victimes des pires formes du travail des enfants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique sectoriel de l’éducation à l’horizon 2020 et du PANETEC, le MINEDUB a contribue dans la lutte contre le travail des enfants, à travers des activités telles :

* Le renforcement de l’effectivité de la gratuité de l’enseignement primaire public ;
* La multiplication des infrastructures scolaires ;
* L’amélioration de la carte scolaire ;
* La mise en place des programmes d’assistance alimentaire aux enfants vulnérables dans les écoles ;
* Le renforcement des programmes destinés à la scolarisation de la jeune fille ;
* L’amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants ;
* La promotion de l’éducation inclusive ;
* Le renforcement des capacités techniques et pédagogiques des enseignants par un programme de formation et de dotation du matériel didactique ;
* La promotion de l’éducation de base non formelle

En termes de perspectives, le MINEDUB envisage de :

* Élaborer un guide de formation à l’intention des enseignants sur la lutte contre le travail des enfants ;
* Développer des outils de sensibilisation de la communauté éducative sur la lutte contre le travail des enfants ;
* Relancer les programmes d’assistance alimentaire aux enfants vulnérables dans les écoles ;
* Développer la pair-éducation à travers la formation des Gouvernements des Enfants afin de sensibiliser leurs pairs (élèves) et les communautés sur le travail des enfants ;
* Former les enseignants sur la lutte contre le travail des enfants.

## **UNICEF**

D’après le mandat reçu de l’Organisation des Nations Unies, l’UNCEF travaille pour aider les enfants à vivre, à s’épanouir et à réaliser leur potentiel, de la petite enfance à l’adolescence[[8]](#footnote-8). C’est en ce sens que cette organisation œuvre donc en faveur de la santé et de la nutrition des enfants, de l’eau salubre et de l’assainissement, d’une éducation de qualité et du développement des compétences, de la prévention du VIH et du traitement des mères et de leurs bébés. Elle œuvre aussi en faveur de la protection des enfants et des adolescents contre la violence et l’exploitation.

Dans le cadre de ses missions, l’UNICEF s’appuie sur la Convention Internationale sur les Droits de l’Enfant afin d’œuvrer pour :

* Que les droits de l’enfant s’inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en leur faveur des ;
* Faire valoir la survie, la protection et l’épanouissement des enfants comme des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l’humanité ;
* Que la priorité des pays soit centrée sur les enfants et que les capacités des pays partenaires de formuler des politiques appropriées et de mettre en place des services en faveur des enfants et des familles soient renforcées ;
* Que les enfants les plus vulnérables, notamment les victimes de la guerre, de catastrophes, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d’exploitation, ainsi que les enfants handicapés bénéficient d’une protection spéciale ;
* Que les enfants soient protégés dans les situations d’urgence et pour soulager la souffrance des enfants et de ceux qui en ont la charge ;
* Que les femmes et les filles aient des droits égaux à ceux des hommes et jouissent d’une pleine participation au développement politique, social et économique des collectivités dans lesquelles elles vivent ; enfin,
* Que les objectifs de développement humain durable que s’est fixés la communauté mondiale et de l’idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations Unies.

Au Cameroun et selon le rapport global de ses activités en 2019[[9]](#footnote-9), UNICEF avec l’appui de ses partenaires, a :

* Aidé des enfants à survivre, à s’épanouir et à aller à l’école, pour qu’ils puissent apprendre et tirer pleinement parti des opportunités offertes ;
* Offert dans les situations d’urgence, aux enfants et aux familles des soins de santé mentale et un soutien psychosocial ainsi que des services essentiels en matière de nutrition, d’éducation et de santé ainsi que des services de protection aux enfants migrants et réfugiés ;

Pour l’avenir, UNICEF entend consolider les acquis de ses actions et les poursuivre au Cameroun, notamment en œuvrant davantage sur :

* L’accès à une éducation de qualité ;
* L’enregistrement des naissances et la lutte contre les violences, les abus et l’exploitation envers les enfants
* Le renforcement du système de protection de l’enfant par la génération des évidences (un draft de TDR pour une étude sur le travail des enfants est déjà disponible), l’identification des enfants, le référencement et la prise en charge des enfants victimes de traite, la mise en place des AGR pour le renforcement des pouvoirs économiques des adolescents et des familles ;
* La gestion en toute sécurité des services d’eau potable et d’assainissement ;
* La réduction des risques de catastrophe et es changements climatiques ;
* La pauvreté infantile.

## **OIM**

L'OIM travaille pour aider à assurer la gestion humaine et ordonnée des migrations, à promouvoir la coopération internationale sur les questions de migration, à mener la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration et pour fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées internes[[10]](#footnote-10). Ses actions d’étendent à la promotion du droit international de la migration et à la protection des droits des migrants entre autres. Ainsi, l’organisation vient en aide aux migrants du monde entier en élaborant des réponses efficaces à la dynamique changeante de la migration ; elle œuvre aussi dans des situations d'urgence en développant la résilience de toutes les personnes en situation de déplacement, en particulier celles en situation de vulnérabilité, ainsi qu'en renforçant les capacités des gouvernements à gérer toutes les formes et tous les impacts de la mobilité.

Au Cameroun[[11]](#footnote-11) qui est devenu membre de l’OIM depuis le 29 novembre 2005, l’OIM a axé son intervention sur trois principaux domaines à savoir l’Assistance aux migrants, la réponse aux urgences et la recherche sur les migrations, ceci en accord avec les Etats intéressés. L’organisation dispose de sous-bureaux à Maroua, Douala et Bertoua, qui s’occupent des opérations d’urgence et du suivi des déplacements (DTM). CETTE organisation apporte de l’assistance directe au retour volontaire et à la réintégration ; en ce sens il compte six programmes dont les activités concourent à la réalisation du même objectif à savoir la gestion harmonieuse des flux migratoires. Il s’agit notamment du Centre de demande des visas pour la Canada (CANVAC) et des Unités :

* De l’Assistance au retour volontaire à à la réintégration (AVRR) ; ce programme assiste indépendamment du sexe et de l’âge les migrants exprimant le désir de rentrer dans leur pays d’origine.
* Des projets Migration de travail (LM), qui traite aussi des questions liées à la traite des êtres humains et au trafic des migrants ;
* Médicale (pour le voyageur vers l’Angleterre et d’autres voyageurs) ;
* Des Operations (OPS) et urgences ;
* Administration et Finance (ADMIN).

L’OIM-Cameroun, en collaboration avec des partenaires tels le MINAS et l’OIT a mis en œuvre ces dernières années un ensemble de projets dont les projets :

* Initiative FFUE – OIM pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun, financé par l’Union Européenne
* Assistance d’urgence aux populations affectées par le conflit au Cameroun : Matrice de Suivi des Déplacements (DTM) également financé par l’Union Européenne ;
* Renforcer la Gestion des Ressources Financières Générées par la Diaspora pour le Développement Durable du Cameroun financé sur fonds propres.

En 2013, un projet de 18 mois intitulé « promotion de la protection des travailleurs domestiques et victimes de traite au Cameroun » qui a permis de mettre un accent sur les femmes et les enfants, avec comme résultat l’élaboration ‘d’un système national de référencement pour les victimes de traite et une étude de faisabilité pour la ratification de la convention 189 de l’OIT ;

 En novembre 2019, un projet de 24 mois financé par son fonds de développement (IDF) au profit du MINAS portant sur l’ « Evaluation situationnelle de la traite et du trafic au Cameroun » ; ce projet a permis de mener une étude sur l’ampleur du phénomène ainsi qu’une Campagne de sensibilisation dans la ville de douala ; le projet continue avec plusieurs activités en perspective telle que l’opérationnalisation de la ligne verte pour les victimes de traite et d’autres campagnes de sensibilisation ;

Les projets jusqu’ici mis en œuvre par l’OIM au Cameroun ont permis, l’un et/ou l’autre à :

* Soutenir le Cameroun pour qu’il améliore la réintégration des migrants de retour et qu’il renforce ses structures et capacités nationales en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable ;
* Permettre aux migrants de retour et aux migrants potentiels de prendre des décisions informées quant à leur parcours migratoire et sensibiliser les communautés sur les dangers de la migration irrégulière et les opportunités socio-économiques existantes comme alternatives à la migration ;
* Renforcer les données migratoires et la communication sur les flux, routes et tendances migratoires, ainsi que sur les besoins et vulnérabilités des migrants dans les pays ciblés en vue de soutenir la conception de politiques et programmes basés sur des éléments factuels ;
* Suivre les déplacés internes afin de fournir des informations aussi précises que possible à la communauté humanitaire, au Gouvernement ainsi qu’à toutes les parties prenantes pour apporter des réponses adéquates ;
* Mener une enquête auprès des ménages afin de comprendre comment sont utilisés les fonds générés par la diaspora pour le développement durable au Cameroun et améliorer l’impact de ces transferts sur le niveau de vie des bénéficiaires ;
* Renforcer les capacités des institutions publiques et privées et des décideurs du gouvernement en matière d’identification, de conception et de développement des politiques et initiatives liées aux transferts de fonds des migrants camerounais ;
* Promouvoir les transferts de fonds productifs à travers la sensibilisation de masse des acteurs impliqués tels les opérateurs économiques, les migrants et les ménages.
* Identifier les actions à entreprendre pour une meilleure canalisation des fonds reçus de la diaspora.

Pour les années à venir, l’OIM entend poursuivre ses objectifs en concevant et en mettant en œuvre avec l’appui de ses partenaires des projets de coopération technique en lien avec son mandat. Dans cette perspective, l’OIM a récemment bénéficié d’un projet de 18 mois financé par les fonds « PBF » et endossé par les autorités camerounaises (secrétariat PBF).  Ce projet transfrontalier intitulé « Projet de Lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites et la criminalité organisée qui y sont liées entre la RCA et le Cameroun ».Un accent sera porté sur les types d’exploitation retrouvé dans la zone de l’Est du Cameroun, les personnes impliqués dont notamment les enfants.

## **Plan International**

Plan international œuvre pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité filles-garçons. Entre autres missions, Plan International :

* **Sensibilisation le grand public** aux droits de l’enfant et à l'égalité entre les filles et les garçons ;
* Développe et met en œuvre des programmes visant à atteindre l’égalité filles-garçons, grâce à l’éducation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes les plus vulnérables ;
* **Plaide** auprès des institutions gouvernementales et des décideurs en faveur des droits des enfants et de l'égalité filles-garçons ;
* **Collecte des fonds** pour financer des programmes de développement et d'urgence en faveur des enfants et des jeunes.

Au Cameroun, Plan International œuvre :

* A la protection et l’égalité des sexes et continue ses efforts pour garantir aux garçons et aux filles l’exercice de leurs droits à la protection contre toute forme d’abus et de violence, y compris dans des situations d’urgence[[12]](#footnote-12) ;
* Pour permettre aux communautés de renforcer leurs mécanismes de protection de l’enfance et de former des partenariats forts qui participent à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, centrés sur les enfants ;
* Pour apporter de l’aide psychosociale aux enfants victimes d’abus.

La stratégie pays de l’organisation 2018-2022 restera centrée sur ces axes avec un accent mis sur la situation de la jeune fille.

## **ASSEJA**

Crée le 14 octobre 1994, l’ONG ASSEJA œuvre pour la protection des enfants, l’éducation et l’insertion socio-professionnelle des jeunes ainsi que l’amélioration des conditions de vie des personnes et groupes défavorisés. L’essentiel de ses activités porte sur :

* Les sensibilisations, l’identification et l’enregistrement des victimes ;
* La prise en charge psychosociale, sanitaire, nutritionnel et le logement (dans les chambres de passage) ;
* L’éducation sur plusieurs aspects de la vie ;
* L’organisation du plaidoyer/lobbying pour la promotion des droits sociaux ;
* La formation professionnelle ;
* L’insertion socioprofessionnelle ; et
* L’organisation des campagnes de dépistage volontaires du VIH/SIDA auprès des populations cibles.

Les actions de l’organisation sont visibles à travers ses réalisations.

**Sur la thématique du travail des enfants**, L’ONG ASSEJA a exécuté, de juin 2019 à Août 2020, dans les Régions du centre (Monatélé, Ntui et Mbangassina) et de l’Ouest (Tonga)  un Projet de lutte contre le travail des enfants dans les cacaoyères; ce projet a permis entre autres de recenser les ménages (3803) et enfants (5576) vulnérables, les enfants victimes des pires formes du travail des enfants (2636), d’octroyer des kits scolaires, d’établir des actes de naissances à des enfants qui en étaient dépourvus (120), de créer des comités de protection de l’enfant, d’organiser des formations tant sur la protection de l’enfant que sur la gestion de l’épargne et du crédit. L’ONG ASSEJA a été par ailleurs un partenaire-clé dans la mise en œuvre de projets sur le travail des enfants, la traite des enfants et le travail domestiques au Cameroun. C’est le cas du projet LUTRENA dans le cadre duquel il a publié une enquête sur le travail des enfants dans les carrières de Yaoundé (2005), du projet WACAP piloté par le BIT en collaboration avec le MINTSS, et du projet de lutte contre l’exploitation du travail domestiques et la traite des enfants à Yaoundé, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest mis en œuvre par l’organisations internationale Catholic Relief Services (CRS) entre 2014 et 2015.

**Sur la thématique du travail forcé,** l’ONG ASSEJA est membre depuis 2004 du Réseau mondial End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual purposes (ECPAT). Elle mène par ailleurs des activités de lutte contre la traite, le Traffic et l’exploitation des enfants à des fins commerciales. Entre autres réalisations relatives à cette thématique, l’ONG ASSEJA a mis en place des comités de veille dans les quartiers et instances de prévention dans les établissements, formé des pères éducateurs, financé la couverture médiatique avec des émissions radiophoniques, télévisées et la presse écrite sur le travail des enfants, la traite et le trafic des enfants et exploitation sexuelle à des fins commerciales. Elle a aussi organisé une campagne de sensibilisation sur le tourisme sexuelle en 2016 lors du lancement de la CAN féminine en partenariat avec ECPAT International.

**Sur la thématique de la traite des personnes,** l’ONG ASSEJA a été impliquée dans les actions de sensibilisation et de communication sur la traite des enfants, d’élaboration de la loi de 2005 sur la traite des enfants au Cameroun, de sa promotion et du suivi de son application et enfin de réhabilitation des victimes. Elle a par ailleurs exécuté dans le cours 2012 – 2014, le projet Training and Future dans les villes deYaoundé, Maroua et Bamenda. Ce projet a permis d’apporter un accompagnement psychologique aux enfants victimes de trafic, de traite et d’exploitation et de contribuer à leur insertion socioprofessionnelle. Elle aussi exécuté dans la période 2009 – 2011, un projet visant à réduire la vulnérabilité des enfants dans le Nord-Cameroun (Projet REVE Nord) dans l’optique de contribuer à réduire la migration des enfants du Nord vers le sud Cameroun et les phénomènes d’enfants des rues et du trafic des enfants dans la zone de Maroua. Elle l’a fait à travers l’insertion sociale et économique des enfants victimes, l’alphabétisation, l’éducation à la citoyenneté et l’apprentissage aux petits métiers porteurs (couture, coiffure, menuiserie, sérigraphie, mécanique automobile, etc.).

**Comme perspectives,** l’ONG ASSEJA compte comptons poursuivre ses activités habituelles en :

* Organisant des campagnes de sensibilisation de masse et de proximité sur les fléaux sociaux dans les quartiers et milieux à risques ;
* Identifiant/enregistrant des cas /entretiens – écoutes-conseils /enquêtes sociales, etc. ;
* Mettant en place des comités de veille et des instances de prévention et renforcements des capacités de ces comités ;
* Insérant socio-professionnellement des victimes ; et
* En accompagnant les parents des victimes dans la réalisation des activités génératrices de revenus.

# **Résultats des échanges de l’atelier du 22 décembre 2020**

L’atelier de lancement de l’Alliance 8.7 au Cameroun tenu le 22 décembre 2020 a permis aux participants d’identifier un ensemble d’activités susceptibles d’être menées pour contribuer à mettre fin au travail des enfants, à la traite des personnes et à l’esclavage moderne au Cameroun sur une durée de cinq ans. Un condensé des activités ciblées en cours d’atelier est présenté dans le tableau ci-dessous :

|  |
| --- |
| **Axe stratégique de Lutte contre le travail des enfants (1)** |
| **Effets recherchés** |
|  **1.1.**Éradication des pires formes du travail des enfants | **1.2.** Assurer une éducation de qualité pour tous |  **1.3.** Garantir une protection sociale à tous |
| **Interventions :**  |
| Révision du cadre juridique ;Révision de la liste des travaux dangereux ;Ratification des instruments juridiques internationaux notamment la convention (nº 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la convention (nº 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 ;Contribuer à la consolidation de l’avant-projet du Code de Protection de l’Enfant en cours d’élaboration en intégrant les préoccupations du travail des enfants | Mettre en place des programmes d’assistance alimentaire aux familles et communautés vulnérablesMettre en place des programmes destinés à encourager la scolarisation de la jeune filleAppui à l’établissement des actes de naissance aux enfants en âge scolaireFaciliter l’accès des enfants en situation de travail dans les différents centres de formation professionnelsRetirer les enfants des activités dangereuses (minières et des carrières etc.) | Commettre des études/enquêtes nationales sur les différentes types/catégories de travail des enfantsÉlaboration d’une cartographie sur le travail des enfantsOrganisation des campagnes de sensibilisation et d’information sur le travail des enfantsVulgarisation des conventions de l’OIT et autres instruments ratifiées par le Cameroun auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfantsRenforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfantsL’organisation et l’accompagnement des acteurs/cibles du travail des enfants |
| **Axe stratégique sur Travail forcé (2)** |
| **Effet recherché :** |
| 2.1. L’ampleur et les dimensions du phénomène du travail forcé au Cameroun sont mieux connues |
| **Interventions :** |
| * + 1. Élaboration et diffusion du rapport national diagnostique sur le travail forcé
		2. Renforcement des capacités des acteurs et des intervenants de la chaine de lutte contre le travail force
		3. Prise en charge holistique des victimes
		4. Sensibilisation et conscientisation de la communauté
		5. Mise en place d’un système d’information et de remontée des données
 |
| **Axe Stratégique sur la prévention de la traite, la protection des victimes, la répression des auteurs de la traite des êtres humains et la production des données (3)** |
| Effets recherchés : |
| **3.1.** Réduire les risques d’exposition des populations à la traite et à esclavage moderne au trafic par une meilleure connaissance de ces fléaux sociaux | **3.2.** Améliorer la qualité de l’offre des services aux personnes victimes de traite et d’esclavage moderne | **3.3.** Accroitre le nombre de poursuites en matière de traite et esclavage moderne | **3.4.** Disposer des données fiables et en temps réel en matière de traite et d’esclavage moderne |
| **Interventions** |
| **3.1.1.** Organisation des campagnes de sensibilisation en direction des populations **3.1.2.** Renforcement des capacités des acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre la traite des personnes et l’esclavage moderne  | **3.2.1.** Opérationnalisation de la ligne verte3.2.2. Construction des centres d’accueil et de transit**3.2.2.** Révision de la loi de 2011 sur la traite et le trafic des personnes, avec une attention sur la protection des victimes **3.2.3.** Réinsertion sociale  | **3.3.1.** Révision du dispositif juridique en matière de traite et d’esclavage moderne (loi de 2011 et dispositions du Code pénal en la matière**3.3.2.** Formations des acteurs de la chaine de répression (OPJ, Magistrats). | **3.4.1.** Définition de indicateurs clés et outils de collecte des données **3.4.2.** Analyse et exploitation des données |

# **Les actions pilotes de l’Alliance 8.7 au Cameroun**

En lieu et place d’une réunion d’usage qui aurait permis de programmer et de planifier dans le temps les actions pilotes à réaliser au Cameroun dans le cadre de l’initiative pays pionnier afin de soutenir le statut du pays, une consultation a été organisée auprès des participants à l’atelier du 22 décembre 2020, du 4 au 14 mars 2021. Cette consultation avait pour but d’associer les participants à une classification de l’ensemble des activités issues de l’atelier en trois catégories à savoir les activités ayant une priorité élevée, celles ayant une priorité moyenne et celles enfin ayant une priorité faible. La finalité de cet exercice était de mettre en lumière les actions pilotes à mettre en œuvre dans les premières années du plan d’action c’est-à-dire entre 2021 et 2022 afin de produire un impact rapide sur le travail des enfants, le travail forcé, l’esclavage moderne et traite des personnes au Cameroun. Les participants devaient opérer leurs choix à la lumière des deux critères suivants :

* L’action a plus de chance de recevoir un financement et/ou d'être rapidement mise en œuvre (action immédiate)
* L’action est susceptible de produire un résultat immédiat/rapide sur le travail des enfants, le travail forcé et/ou la traite des personnes (action à résultat rapide pour atteindre la cible 8.7).

Sur 33 participants ayant été contactés dans ce processus, 12 soit 36% des participants ont répondu au questionnaire.

***Il ressort de l’analyse des données collectées auprès de ces répondants que 21 soit 72% des 29 activités analysées ont été classées comme étant de priorité élevée. De ces activités, deux actions pilotes ont été identifiées pour l’année à savoir***

* ***(1.1.2) La révision de la liste des travaux dangereux, et***
* ***(2.1.5) La mise en place d’un système d’information et de remontée des données.***

***Ces actions ont l’avantage de disposer au moins partiellement d’un budget pour leur mise en œuvre.***

## **Actions de priorité élevée présentées par axe stratégique et effet recherché**

### **Axe stratégique 1 : Lutte contre le travail des enfants**

***Effet recherché 1.1. :*** *Les pires formes du travail des enfants sont éradiquées*

* **(1.1.1)** Réviser le cadre juridique national pour y assurer un meilleur encadrement du travail des enfants ;
* **(1.1.2)** Réviser la liste des travaux dangereux ;
* **(1.1.4)** Contribuer à la consolidation de l’avant-projet du Code de Protection de l’Enfant en cours d’élaboration en intégrant les préoccupations du travail des enfants ;

*Effet recherché 1.2. : une éducation de qualité pour tous est assurée*

* **(1.2.2)** Mettre en place des programmes destinés à encourager la scolarisation de la jeune fille ;
* **(1.2.3)** Appui à l’établissement des actes de naissance aux enfants en âge scolaire ;
* **(1.2.4)** Faciliter l’accès des enfants en situation de travail dans les différents centres de formation professionnelle ;
* **1.2.5** Retirer les enfants des activités dangereuses (minières et des carrières etc.).

*Effet recherché 1.3. : La protection sociale pour tous est garantie*

* **(1.3.2)** Élaborer une cartographie sur le travail des enfants ;
* **(1.3.3)** Organiser des campagnes de sensibilisation et d’information sur le travail des enfants ;
* **(1.3.5)** Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants ;
* **(1.3.6)** Organiser et accompagner des acteurs/cibles du travail des enfants.

### **Axe stratégique 2 : Lutte contre le travail forcé**

*Effet recherché : L’ampleur et les dimensions du phénomène du travail forcé au Cameroun sont mieux connues*

* **(2.1.3)** Prise en charge holistique des victimes
* **(2.1.4)** Sensibilisation et conscientisation de la communauté
* **(2.1.5)** Mettre en place un système d’information et de remontée des données

### **Axe stratégique 3 : prévention de la traite, protection des victimes, répression des auteurs de la traite des êtres humains et production des données**

*Effet recherché 3.1. Les risques d’exposition des populations à la traite et à l’esclavage moderne au trafic par une meilleure connaissance de ces fléaux sociaux sont réduits*

* **(3.1.1)** Organiser des campagnes de sensibilisation en direction des populations ;
* **(3.1.2)** Renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre la traite des personnes et l’esclavage moderne ;

*Effet recherché 3.2. La qualité de l’offre des services aux personnes victimes de traite et d’esclavage moderne est améliorée*

* **(3.2.1)** Rendre opérationnel la ligne verte
* **(3.2.2)** Construire des centres d’accueil et de transit
* **(3.2.3)** Réviser la loi de 2011 sur la traite et le trafic des personnes, avec une attention sur la protection des victimes

*Effet recherché 3.3. Le nombre de poursuites en matière de traite et esclavage moderne est accru*

* **(3.3.1)** Réviser le dispositif juridique en matière de traite et d’esclavage moderne (loi de 2011 et dispositions du Code pénal en la matière

*Effet recherché 3.4. Des données statistiques sont produites*

* **(3.4.1)** Définir des indicateurs clés et outils de collecte des données
* **(3.4.2)** Analyser et exploiter des données collectées.

## **Actions de priorité moyenne présentées par axe stratégique**

### **Axe stratégique 1 : Lutte contre le travail des enfants**

*Effet recherché 1.1. : Les pires formes du travail des enfants sont éradiquées*

* **(1.1.3)** Promouvoir la ratification des instruments juridiques internationaux notamment la convention (nº 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la convention (nº 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 ;

*Effet recherché 1.2. : une éducation de qualité pour tous est assurée*

* **(1.2.1)** Mettre en place des programmes d’assistance alimentaire aux familles et communautés vulnérables

*Effet recherchée 1.3. : La protection sociale pour tous est garantie*

* **(1.3.1)** Commettre des études/enquêtes nationales sur les différentes types/catégories de travail des enfants
* **(1.3.4)** Vulgariser les conventions de l’OIT et autres instruments ratifiées par le Cameroun auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants

### **Axe stratégique 2 : Lutte contre le travail forcé**

*Effet recherché : L’ampleur et les dimensions du phénomène du travail forcé au Cameroun sont mieux connues*

* **(2.1.1)** Élaborer et diffuser le rapport national diagnostique sur le travail forcé
* **(2.1.2)** Renforcer les capacités des acteurs et des intervenants de la chaine de lutte contre le travail force

### **Axe stratégique 3 : prévention de la traite, protection des victimes, répression des auteurs de la traite des êtres humains et production des données**

*Effet recherché 3.2. La qualité de l’offre des services aux personnes victimes de traite et d’esclavage moderne est améliorée*

* **(3.2.4)** Assurer la réinsertion sociale des victimes de la traite des êtres humains

*Effet recherché 3.3. Le nombre de poursuites en matière de traite et esclavage moderne est accru*

* **(3.3.2)** Former les acteurs de la chaine de répression (OPJ, Magistrats).

# **Calendrier de mise en œuvre des actions**

La planification requiert un effort de cadrage avec le calendrier des parties prenantes ayant la compétence technique et/ou la disponibilité financière. Pour cette raison, le calendrier de mise en œuvre des actions présenté ci-dessous s’arrêtera à proposer à la lumière des données d’enquête analysées ainsi que de la chronologie entre les activités, les années dans lesquelles pourront se réaliser les actions.

Les coûts des activités ci-dessous proposées l’ont été sur la base des coûts moyens généralement appliqués dans les organisations internationales ciblées comme potentiels partenaires financiers des activités du plan d’action ou minima au regard des financements octroyées au partenaires de la société civile pour des actions ponctuelles.

|  |
| --- |
| **Axe Stratégique 1: Lutte contre le travail des enfants** |
|  |
|  |  | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **Respon-sable principal** | **Co-respon-sable** | **Parte-naires** | **Coût estimé** | **Fonds disponibles/source** | **Moyens de l’action** |
| **Semestres** |  |  |  |  | **Dispo-nible ($)** | **Source** |  |
| 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 |  |  |  |  |  |  |  |
| Effet 1.1. : Les pires formes du travail des enfants sont éradiquées | **81 000** | **10 000** |  |  |
| Action 1.1.1  | Réviser le cadre juridique national  | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTSS |  | Parte-naires sociaux | 20 000 | 0 |  | \*1 Etude\*1 atelier\*Plaidoyer |
| Action 1.1.2  | Réviser la liste des travaux dangereux  | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS |  | Parte-naires sociaux | 30 000 | 10 000 |   | \*1 Etude\*1 atelier |
| Action 1.1.3   | Promouvoir la ratification des instruments juridiques internationaux : convention (nº 102), sécurité sociale (norme minimum), 1952, et convention (nº 189), travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 |  |  |  |  | X | X | X | X | X | X | MINTSS | // | BITParte-naires sociaux | 16 000 | 0 |  | \*2 ateliers de Plaidoyer |
| Action 1.1.4  | Contribuer à la consolidation de l’avant-projet du Code de Protection de l’Enfant en cours d’élaboration en intégrant les préoccupations du travail des enfants  | X | X |  |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS | MINPROFFMINAS | UNICEFBITParte-naires sociaux | 15000 | 0 |   | \*1 étude\*1 atelier  de validation et de plaidoyer |
| Effet 1.2. : Une éducation de qualité pour tous est assurée | **63 000** |  |  |  |
| Action 1.2.1 | Mettre en place des programmes d’assistance alimentaire aux familles et communautés vulnérables |  |  | X | X | X | X |  |  |  |  | MINTSS | MINAS | PAMUNICEF | 10 000 | 0 |  | \*distribution de colis alimentaires gratuites |
| Action 1.2.2 | Mettre en place des programmes destinés à encourager la scolarisation de la jeune fille  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS | MINPROFFMINAS | UNICEF | 20 000 | 0 |  |  |
| Action 1.2.3 | Appuyer l’établissement des actes de naissance aux enfants en âge scolaire  | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS | Communes | UNICEFOSC | 15 000 | 0 |  | Méthodes innovantes d’enregistrement  |
| Action 1.2.4 | Faciliter l’accès des enfants en situation de travail dans les différents centres de formation professionnelle | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTSS | MINEFOP | BITUNICEFParte-naires sociaux | 10 000 | 0 |  | Appui à la formation |
| Action 1.2.5 | Retirer les enfants des activités dangereuses (minières et des carrières etc.) | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTESS | MINASMINEFOPMINPROFFCNDH | BITUNICEFOIMOSC | 8000 | 0 |  | \*Aide scolaire\*soutien aux AGR pour les familles |
| Effet 1.3. : La protection sociale pour tous est garantie | **92 500** |  |  |  |
| Action 1.3.1 | Commettre des études/enquêtes nationales sur les différentes types/catégories de travail des enfants |  |  | X |  |  |  | X |  |  |  | MINTSS | INSMINRESI | BITUNICEFParte-naires sociaux | 17 500 | 0 |  | \*1 Etude\*1 atelier de validation |
| Action 1.3.2 | Élaborer une cartographie sur le travail des enfants  | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS |  | BITUNICEFParte-naires sociaux | 20 000 | 0 |  | \*1 étude\*1 atelier de validation |
| Action 1.3.3 | Organiser des campagnes de sensibilisation et d’information sur le travail des enfants  |  | X |  | X |  | x |  |  | x |  | MINTSS | MINASMINPROFFMINEDUBMINEFOP | BITUNICEFCNDHParte-naires sociaux | 10 000 | 0 |  | \*4 campagnes |
| Action 1.3.4 | Vulgariser les conventions de l’OIT et autres instruments ratifiées par le Cameroun auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants |  | X |  | X |  | X |  | X |  | X | MINTSS | OTOE | BITUNICEFParte-naires sociaux | 15 000 | 0 |  | \*3 ateliers de vulgarisation\*diffusion des instruments  |
| Action 1.3.5 | Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants |  | x |  |  |  |  |  | x |  |  | MINTSS |  | BITUNICEFParte-naires sociaux | 18 000 | 0 |  | 4 ateliers |
| Action 1.3.6 | Organiser et accompagner les acteurs/cibles du travail des enfants |  |  | X |  |  |  | X |  |  |  | MINTSS |  | BITUNICEF | 12 000 | 0 |  | 2 ateliers |

|  |
| --- |
| **Axe Stratégique 2: Lutte contre le travail forcé** |
|  |
|  |  | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **Respon-sable principal** | **Co-respon-sable** | **Parte-naires** | **Coût estimé** | **Fonds disponibles/source** | **Moyens de l’action** |
| **Semestres** |  |  |  |  | **Disponible** | **Source** |  |
| **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** |  |  |  |  |  |  |  |
| Effet 2.1. : L’ampleur et les dimensions du phénomène du travail forcé au Cameroun sont mieux connues | **97 500** | **15 000** |  |  |
| Action 2.1.1  | Élaborer et diffuser le rapport national diagnostique sur le travail forcé |  |  |  |  | X |  | X |  | X |  | MINTSS |  | BITParte-naires sociaux | 17500 | 0 |  | \*1 expert pour élaborer\*1 atelier de diffusion |
| Action 2.1.2 | Renforcer les capacités des acteurs et des intervenants de la chaine de lutte contre le travail forcé |  | X |  | X |  | X |  | X |  |  | MINTSS | MINAS | BITParte-naires sociaux | Action à cumuler avec l’action 1.3.5 dans un souci d’optimisation de ressource et d’impact |   |
| Action 2.1.3 | Assurer la prise en charge holistique des victimes |  | X | X | X | X | X | X | X | X | X | MINTSS | MINASCNDHMINJUSTICEMINDEFMINSANTE | CNDHOSC | 20 000 | 0 |  | \*Prise en charge Psychosocial, médicale, sécuritaire, juridique et insertion socio-économique |
| Action 2.1.4 | Sensibiliser et conscientiser la communauté |  | X | X | X | X | X | X | X | X | X | MINTSS | MINAS | OSC | 10 000 | 0 |  | \*Supports de communication |
| Action 2.1.5 | Mettre en place un système d’information et de remontée des données |  | X | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTSS | INS |  | 50 000 | 15 000 |  | \*Mission de sensibilisation\*Unité fonctionnelle de recueil, de traitement, d’analyse et de diffusion de données, etc. |

|  |
| --- |
| Axe Stratégique 3: prévention de la traite, protection des victimes, répression des auteurs de la traite des êtres humains et production des données |
|  |
|  |  | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **Respon-sable principal** | **Co-respon-sable** | **Parte-naires** | **Coût estimé** | **Fonds disponibles/source** | **Moyens de l’action** |
| **Semestres** |  |  |  |  | **Dispo-nible** | **Source** |  |
| **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** | **1** | **2** |  |  |  |  |  |  |  |
| Effet 3.1 : Les risques d’exposition des populations à la traite et à l’esclavage moderne au trafic par une meilleure connaissance de ces fléaux sociaux sont réduits |  |  |  |  |
| Action 3.1.1  | Organiser des campagnes de sensibilisation en direction des populations  |  |  | X |  | X |  | X |  | X |  | MINTSS | MINAS  | OSC | 18 000 | 0 |  | 4 campagnes |
| Action 3.1.2 | Renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre la traite des personnes et l’esclavage moderne  |  | X |  | X |  | X |  | X |  |  | MINTSS | CNPLTP | OSC | Action à cumuler avec les actions 1.3.5 et 2.1.2 dans un souci d’optimisation de ressource et d’impact | \* 4 ateliers de formation |
| Effet 3.2 : La qualité de l’offre des services aux personnes victimes de traite et d’esclavage moderne est améliorée | **152500** |  |  |  |
| Action 3.2.1  | Rendre opérationnelle la ligne verte | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTSS | CNPLTPMINPOSTEL | OSCParte-naires sociaux | 15 000 | 0 |  |  |
| Action 3.2.2 | Construire des centres d’accueil et de transit |  |  | X | X |  |  |  |  |  |  | MINTSS | Communes | OSC | 100 000 | 0 |  | \*Au moins 4 centres dans 4 régions les plus touchées |
| Action 3.2.2  | Réviser la loi de 2011 sur la traite et le trafic des personnes, avec une attention sur la protection des victimes  |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  | MINTSS | MINASMINJUSTICECNDHLOSC | OSCParte-naires sociaux | 17 500 | 0 |  | \*1 étude\*1 atelier de validation\*plaidoyer |
| Action 3.2.3  | Assurer la réinsertion sociale des victimes de la traite des êtres humains |  |  |  |  |  | X | X | X | X | X | MINTSS | MINAS | OSC | 20 000 | 0 |  | \*Retour en famille des victimes\*Insertion socio-professionnelle |
| Effet 3.3 : Le nombre de poursuites en matière de traite et esclavage moderne est accru | **41 500** |  |  |  |
| Action 3.3.1  | Réviser le dispositif juridique en matière de traite et d’esclavage moderne (loi de 2011 et dispositions du Code pénal en la matière |  |  | X | X | X |  |  |  |  |  | MINTSS | MINASMINJUSTICEParlement | OSCParte-naires sociaux | 17 500 | 0 |  | \*1 étude technique\*1 atelier de validationPlaidoyer pour la prise en compte des suggestions.  |
| Action 3.3.2  | Former les acteurs de la chaine de répression (OPJ, Magistrats). |  |  |  | X |  | X |  | X |  |  | MINTSS | MINJUSTUCECNPLTP | OSCParte-naires sociaux | 24 000 | 0 |  | 3 ateliers de formation |
| Effet 3.4 : Des données statistiques sont produites | **14 000** |  |  |  |
| Action 3.4.1  | Définir des indicateurs clés et outils de collecte des données  |  | X | X |  |  |  |  |  |  |  | MINTSS |  | OSCParte-naires sociaux | 8 000 | 0 |  | \*1 atelier d’identification |
| Action 3.4.2  | Analyser et exploiter des données collectées |  |  |  | X | X | X | X | X | X | X | MINTSS |  | OSC | 6 000 | 0 |  | \*équipe d’analyse et d’exploitation |
|  |
|  | **542 000** | **25 000** |  |  |

# **Les partenaires techniques et financiers potentiels de l’Alliance 8.7 au Cameroun**

L’enquête réalisée auprès des participants de l’atelier a permis de constater que la quasi-totalité des répondants ont inscrit leurs structures/organisation dans la liste des partenaires techniques. Ils ont en effet déclaré avoir des connaissances et compétences nécessaires pour accompagner les actions de l’Alliance 8.7 au Cameroun.

Pour le financement des actions à mettre en œuvre, le MINTSS qui est porteur de l’initiative au Cameroun devra se retourner vers les partenaires internationaux dont les principaux qui sont le BIT et l’UNNICEF ont déclaré au cours de l’atelier être disposés à accompagner les actions qui seront définies en cours d’atelier dans l’optique d’optimiser les résultats visés par l’Alliance 8.7 dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des personnes et l’esclavage moderne au Cameroun.

En raison des mandats qu’ils exécutent sur ces différentes thématiques, des ressources pourraient éventuellement être recherchées du côté de l’OIM et de Plan International Cameroon très impliqués dans les actions contre le travail et la traite des enfants. Ils pourront aussi, le cas échéant, être recherchés auprès de certaines ambassades au Cameroun telles l’ambassade des Etats Unies d’Amérique et du Canada qui disposent de possibilité d’appel de fonds étendus sur des questions en lien avec les thématiques de l’Alliance 8.7. Ils pourront enfin être recherchés auprès des ministères partenaires ayant pris part à l’atelier et qui disposent dans leurs budgets des fonds pour mettre en œuvre des activités similaires à celles planifiées dans le cadre de ce plan d’action.

1. https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--fr/index.htm [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm [↑](#footnote-ref-2)
3. Madame ABAH est Chef de la Division des Normes et de la Coopération Internationale du Travail au MINTSS. [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.mintss.cm/m/web/> consulté le 07/01/2021. [↑](#footnote-ref-4)
5. <http://www.minas.gov.cm/> consulté le 07/01/2021 [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.minjustice.cm/> consulté le 07/01/2021 [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://www.minedub.cm/> consulté le 12/01/2021 [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://www.unicef.org/fr/> ‘‘A propos de l’UNICEF’’ [↑](#footnote-ref-8)
9. Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), Pour chaque enfant, réinventer l’avenir. Rapport annuel de l’UNICEF 2019 (New York, 2020). [↑](#footnote-ref-9)
10. <https://www.iom.int/fr/propos-de-loim> , consulté le 11/01/2021 [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://www.iom.int/fr/countries/cameroun> , consulté le 11/01/2921 [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://urlz.fr/eG3F> consulté le 12/01/2021 [↑](#footnote-ref-12)